



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ARRÊTÉ CEJU N° 2011-18

COMPOSITION DE LA NOUVELLE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE A L'EGARD DES AGENTS NON TITULAIRES

LE PRÉSIDENT

- VU le code de l'éducation,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 précitée,
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- VU l'avis du comité technique paritaire de l'université du 20 septembre 2011,
- VU l'arrêté du président n° 2011-12 du 21 septembre 2011 instituant la nouvelle commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires en fonction à l'université d'Avignon,
- VU l'arrêté du président n° 2011-13 du 21 septembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'élection du 20/10/2011 pour la désignation des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires en fonctions à l'université d'Avignon,
- VU la proclamation des résultats du scrutin du 20/10/2011 signée du président de l'université.
- VU la réunion du 3 novembre 2011 fixant la répartition des sièges par catégorie (A,B,C)
- VU les propositions des organisations syndicales élues désignant des représentants des personnels par catégorie.

ARRÊTE

Article 1

A compter du 19 novembre 2011 la composition de la nouvelle commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires en fonction à l'université d'Avignon est arrêtée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
ETHIS Emmanuel, président de l'université	BONASTRE Jean-François, vice-président du CA
BOUBERTEKH Fathie, directeur général des Sces	MARNEFFE Thierry, DFCG
DANO Carole, directrice ressources humaines	GRAMMON Chantal, adjointe à la DRH
GALAND Mélanie, responsable du service scolarité	GOUMET Elodie, responsable du pôle pédagogique UFR-ip ALL-DEG-SHS
LE FRIANT Martine, professeure d'université	PRISO-ESSAWE Samuel, vice-président CEVU
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
CATEGORIE A	
SGEN – CFDT REY Mireille	CAPEILLERE Julien
CGT UAPV PATURAUT Véronique	REDER Pascale
CATEGORIE B	
SGEN – CFDT COLLIN Nathalie	LAURETTA Isabelle
CATEGORIE C	
CGT UAPV ROUABHIA Bariza	DOUDET Patricia
UNSA GATELLIER Christine	MENET Lise

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 18 novembre 2011

Le président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,




Emmanuel ETHIS